

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : Mme Armanda Cotter (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 661/22 relatif au budget 2023, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2023 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 661/22 du 14 novembre 2022, présentant un total de charges de CHF 23'305'600 et un total de revenus de CHF 22'399'200.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich